

VIE ASSOCIATIVE ET GESTION FINANCIÈRE

Devenir dirigeant bénévole, la fonction employeur, les risques sociaux

Objectifs de la formation :

- Connaître les bases du droit du travail, les spécificités du monde associatif.
- Connaître les implications d'une embauche d'un salarié.

Public concerné :

- Dirigeants d'associations

Pré-requis : Aucun.

Méthodes pédagogiques :

Cette formation se déroule en interactivité avec l'intervenant. Vous bénéficiez d'un apport théorique, d'analyse de cas pratiques. Chaque participant élaborera un projet qu'il présentera au groupe et au formateur. Un dossier sera remis à chaque fin de formation.

Moyens d'évaluation :

Un questionnaire de satisfaction sera remis à chaque stagiaire à la fin de la formation ; une attestation de formation, sur demande, lui sera également envoyée.

Durée : 1 journée (7 heures)

Programme :

- Les spécificités du droit du travail et dans l'associatif :
 - Les obligations fiscales et sociales de l'employeur
 - Les chiffres clés de l'emploi dans la branche du sport
 - Les sources du droit
 - Le droit applicable au domaine sportif
- L'embauche d'un salarié :
 - Généralités sur le cadre du travail
 - Définition de la relation salarié/président employeur
 - Les points importants de la Convention Collective Nationale du Sport
 - Les différents contrats de travail
 - Les obligations légales, formalités d'embauche
 - Méthodologie de recrutement
 - En cas de litige, vers qui se tourner

Tarifs* :

Bénévole : 125€

Salarié : 250€

Remise à partir de plusieurs formations :

10% pour 2 ; 15% pour 3 ; 20% pour 4 ; 30% pour 5 et plus.

Intervenant :

- Christian Cervenansky : Formateur au CROS Île-de-France

Informations et renseignements : Aurélien Cordeau

aurelien.cordeau@crosif.fr

Tél. : 01 49 85 84 93